



Renseignements généraux concernant le fonctionnement de l'école

Amitié : 4629, rue Gosford Ouest
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Amitié : 418 888-0506
amitie@cssdn.gouv.qc.ca

Étienne-Chartier : 1550, rue du Couvent
Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0
Étienne-Chartier : 418 888-4210
etienne-chartier@cssdn.gouv.qc.ca

cssdn.gouv.qc.ca/etiennechartieramitie



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

École Étienne-Chartier, de l'Amitié

Mission

Apprendre ensemble pour grandir et devenir.

Vision

Dans le respect, **collaborer** à la réussite de l'élève et l'amener à se **responsabiliser** afin qu'il devienne le **citoyen de demain**.

Valeurs

Respect
Collaboration
Responsabilisation



PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Le projet éducatif est un outil qui permet de définir les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il a été élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent nos écoles ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Deux enjeux et deux objectifs ont été retenus comme guide pour soutenir la réussite éducative des élèves tout au long de leur cheminement scolaire :

1

ENJEU 1 : La réussite éducative des élèves

OBJECTIF 1 : D'ici juin 2027, augmenter le rendement scolaire des élèves en ayant des attentes élevées et en mettant en place des pratiques probantes.

2

ENJEU 2 : Favoriser des relations harmonieuses

OBJECTIF 2 : D'ici juin 2027, favoriser le bien-être des élèves dans un environnement assurant le développement global de chacun.

Plusieurs informations importantes se retrouvent au début du document.
L'équipe-école et la direction

Nom de l'élève : _____

Classe de l'élève : _____

Courriel : _____ Utilisateur : _____

Le personnel de l'école

Site WEB des deux écoles :

<https://cssdn.gouv.qc.ca/etiennechartieramitie/>

Nos deux écoles ont également chacune une page **Facebook** remplie d'informations



École Étienne-Chartier

1550, rue du Couvent
Saint-Gilles (Québec) G0S 2P0
Tél. : (418) 888-4210
etienne-chartier@cssdn.gouv.qc.ca

Directeur : Marc-Antoine Morin
Aide à la direction : Marie-Claude Nolin
Secrétaire: Dominique Demers, poste 17001
Concierge : Nicolas Côté
S. de Garde : Poste 17040
Resp. du SDG : Mélissa Laflamme

**Les heures d'ouverture du secrétariat
pour l'école Étienne-Chartier :**
Tous les jours de 7h45 à 11h30
et de 12h45 à 15h30

PRIMAIRE :
07h50 à 11h20 et 12h40 à 15h10
PRÉSCOLAIRE :
07h50 à 11h20 et 12h40 à 14h02
S. DE GARDE :
06h30 à 17h30



École de l'Amitié

4629, rue Gosford O.
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 888-0506
amitie@cssdn.gouv.qc.ca

Directeur : Marc-Antoine Morin
Aide à la direction : Marie-Claude Nolin
Secrétaire: Josée Nappert, poste 17701
Concierge: Lorraine Gosselin
S. de Garde : Poste 17740
Resp. du SDG : Mélissa Laflamme

**Les heures d'ouverture du secrétariat
pour l'école l'Amitié :**
Tous les jours de 7h45 à 11h45

PRIMAIRE :
07h50 à 11h20 et 12h40 à 15h10
PRÉSCOLAIRE :
07h50 à 11h20 et 12h40 à 14h02
S. DE GARDE :
06h45 à 17h30



Renseignements généraux

Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentes afin de favoriser le vivre ensemble dans le respect des droits et des libertés de chacun. Le savoir-vivre est la base de ces règles. Chaque élève se doit de les respecter à l'école, lors des sorties éducatives et au service de garde.

Tout adulte, membre du personnel de l'école, est en autorité sur l'ensemble des élèves. Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

Le code vestimentaire

L'élève se présente à l'école dans **une tenue vestimentaire appropriée pour le milieu scolaire, la température extérieure et l'état de la cour d'école** (neige, flaques d'eau, gadoue, etc.). Les élèves sortent à toutes les récréations ainsi qu'à l'heure du dîner, et ce, **peu importe leur habillement**. La ligne directrice que nous nous sommes donnée est simple : les élèves doivent porter **tous les vêtements avec lesquels ils arrivent à l'école**, sauf indication contraire provenant de l'école en cours de journée (par exemple, en cas de chaleur en après-midi). Les élèves demeurent à l'intérieur uniquement en cas de pluie, par grands froids ou avec l'autorisation d'un adulte. Pour des raisons de convenance et de respect, le port de vêtements et d'accessoires dangereux ou portant un message à caractère irrespectueux (racisme, sexisme, violence, vulgarité ou incitation à la consommation) n'est pas accepté. Pour l'extérieur, l'enfant doit porter des bottes, des souliers, des espadrilles ou des sandales qui supportent la cheville en tout temps. Une deuxième paire de souliers est obligatoire pour l'intérieur.

Les chemisiers ou les gilets doivent être opaques et couvrir le dos, la poitrine et le ventre. Le pantalon doit couvrir les hanches.

Il est obligatoire de changer de vêtements pour le cours d'éducation physique. Les espadrilles doivent être attachées avec semelles non marquantes. Nous recommandons des espadrilles multisports selon les critères des fabricants.





Procédures

Absence, retard ou départ hâtif en classe

VIA LA PLATEFORME CLIC ÉCOLE

Lorsqu'un enfant s'absente de l'école, il est de la responsabilité du parent de motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme **CLIC ÉCOLE**, dans la tuile **absences**. Merci d'effectuer cette opération avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **CLIC ÉCOLE** sur votre cellulaire. Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Il est aussi possible de laisser un message par courriel à etienne-chartier@cssdn.gouv.qc.ca ou amitie@cssdn.gouv.qc.ca ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de **CLIC ÉCOLE** est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel service-garde.etienne-chartier@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418-888-4210 poste 17040.

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, vous devez aviser le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone avant 13h.

Maladie

Lorsque votre enfant **fait de la fièvre** ou que **son état de santé semble inadéquat**, vous devez prendre les mesures nécessaires pour qu'il demeure à la maison pour les 24 heures suivants la fin des symptômes, tel que prescrit par la santé publique, ou jusqu'à ce que son état s'améliore. Si votre enfant devait faire de la fièvre à l'école ou s'il devait être malade, nous vous contacterons afin que vous puissiez venir le chercher et le retourner à la maison (ou à l'endroit prédéterminé dans la fiche santé). Celle-ci doit être mise à jour obligatoirement lorsqu'il y a des changements en cours d'année.

Arrivée à l'école

L'heure d'arrivée à l'école, sauf pour les élèves qui fréquentent le service de garde.

- **Étienne-Chartier, le matin 7h40 et pour le retour du dîner 12h35.**
- **L'Amitié, le matin 7h45 et pour le retour du dîner 12h35.**

Nous assurons la surveillance dans la cour d'école à partir de ces heures d'arrivée seulement. Nous faisons donc appel à votre collaboration. L'école ne pourrait être tenue responsable des accidents qui surviennent en dehors des heures de classe et de surveillance. Il est d'ailleurs interdit pour les enfants de venir s'amuser dans la cour pendant les heures d'ouverture de l'école et du service de garde.

Aussi, nous vous demandons de ne plus entrer dans l'école pour venir reconduire et rechercher votre enfant au début et en fin de journée. Par contre, si vous avez à venir chercher votre enfant en fin de journée au service de garde, nous vous demandons d'attendre que la dernière cloche ait sonné et que les autobus aient quitté avant d'entrer dans l'école.

Service du transport scolaire

Dans l'autobus, c'est le chauffeur qui gère et transmet les directives aux élèves. C'est lui aussi qui voit à l'application des mesures visant à prévenir et contrer toute forme d'intimidation ou de violence lors du transport des élèves et, le cas échéant, d'informer la direction de l'école fréquentée par l'élève qu'il transporte de tout acte d'intimidation ou de violence qui survient lors de ce transport.

Si l'élève manque l'autobus à la fin de la journée, il doit se présenter à un adulte de l'école afin que nous puissions communiquer avec les parents qui devront, par la suite, assurer le retour à la maison. Si les parents ne peuvent venir chercher leur enfant, il sera dirigé au service de garde et il y aura facturation.

Si vous deviez communiquer avec le transport scolaire du CSSDN, voici le lien vers leur page internet. Toutes leurs coordonnées y sont déposées : <https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/>



Collations

Un cerveau bien nourri est un cerveau qui apprend. Merci de fournir suffisamment de collations pour soutenir votre enfant toute la journée. Le Guide alimentaire de santé Canada et le projet École en santé recommandent de promouvoir de saines habitudes de vie. Donc, nous désirons vous informer que les équipes-écoles acceptent les collations suivantes : fruits, légumes, produits céréaliers et protéinés.



Allergies

Toutes les noix et arachides sont interdites. Il se peut également que d'autres allergènes soient à éviter s'il y a des élèves qui font des allergies sévères à ces aliments dans la classe de votre enfant. De plus, les boissons énergisantes et les boissons gazeuses sont aussi interdites à l'école.



Récréations

Si, pour des raisons de santé, votre enfant ne peut pas aller à l'extérieur, il devra présenter un billet signé par un adulte responsable. De plus, un enseignant(e) de l'école peut, s'il le juge nécessaire, garder un élève pour des mesures d'exception. Par temps froid, nous nous référerons à la charte des températures pour savoir si nous pouvons sortir ou non.

Bicyclette à l'école

L'élève qui utilise sa bicyclette ou tout autre objet véhiculant pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques. Il est interdit de l'utiliser à l'intérieur de la cour d'école, sur le débarcadère des autobus et sur les stationnements des automobiles. Aussi, nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour assurer la sécurité de sa bicyclette pendant les cours. Nous recommandons également le **port du casque**.

Le bris ou la perte du matériel appartenant à l'école

Si votre enfant perd, endommage ou gaspille du matériel qui appartient à l'école, une facture pourrait vous être envoyée exigeant le montant pour le remplacement ou la réparation dudit objet.

L'élève doit utiliser les ressources informatiques de l'école de façon respectueuse et responsable, conformément au code d'éthique du Centre de services scolaire des Navigateurs.

Objets apportés de la maison

À moins d'avoir un mémo de l'école ou une entente avec l'enseignant de votre enfant mentionnant qu'il est permis d'apporter un objet de la maison pour une période précise, nous n'accepterons aucun objet provenant de la maison.

S'il s'avère qu'un objet de la maison perturbe le déroulement de la journée, il sera confisqué sur-le-champ.

Toxicomanie et autres dépendances

Tant à l'intérieur de l'école que sur les terrains adjacents, il est formellement interdit d'être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, d'être en possession de stupéfiants et/ou de matériel relié à la consommation.

Loi sur le tabac

Depuis 2016, il est interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique (vapoter) sur les terrains mis à la disposition d'un établissement du CSSDN, en tout temps, même hors de la présence d'élèves.

Manifestations amoureuses

L'école est un lieu public. Pour des raisons évidentes de décence et de savoir-vivre, les manifestations amoureuses jugées déplacées ne sont pas acceptées.

Médias sociaux

L'âge légal pour l'utilisation des médias sociaux est de 13 ans. Avant cet âge, c'est le parent qui est tenu responsable des messages véhiculés par son enfant sur les réseaux sociaux. Ainsi, il est strictement interdit d'utiliser les médias sociaux à des fins d'atteinte à la réputation, de harcèlement, de menace, d'intimidation ou de discrimination à l'égard d'autrui. Nous pouvons intervenir sur les événements qui ont lieu sur temps de classe, mais nous n'avons pas de pouvoir sur ce qui a lieu en dehors de l'école. Vous devrez donc, comme parents, intervenir. Il est possible de déposer une plainte policière si vous jugez que votre enfant est victime de cyberintimidation.



Travaux scolaires

L'élève doit fournir les travaux à la satisfaction de l'enseignant(e) et des intervenants(es) de l'école. Le plagiat ou la tricherie dans les travaux scolaires sont interdits en tout temps.



Absences et évaluation des apprentissages

Les absences pour raison de voyage ou pour toutes activités sportives doivent être annoncées à l'avance et l'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de donner des travaux compensatoires.

Lorsque l'absence de l'élève est motivée, l'élève peut être tenu de faire une reprise des travaux si l'enseignant(e) le juge nécessaire.

Lorsque l'élève s'absente de l'école ou qu'il est suspendu du service, la direction peut exiger une reprise des travaux selon certaines modalités.

Matériel nécessaire à chaque cours

L'élève doit se présenter à chacun de ses cours avec le matériel requis.

Tout appareil électronique est interdit à l'école. Si un élève en a un en sa possession, il doit être éteint et placé dans un étui approprié, puis rangé dans le sac de l'élève. Dans le cas de non-respect de ces règles, ces articles seront confisqués par le personnel de l'école et le parent devra venir les chercher à l'école.

Pour ce qui est des montres « intelligentes » elles doivent uniquement servir à lire l'heure pendant les heures de classes. Si l'élève l'utilise à mauvais escient, celle-ci lui sera confisquée et le parent devra venir la chercher à l'école.

Droits de l'élève – mécanisme d'appel

Si l'élève pense que ses droits ne sont pas respectés, les parents doivent d'abord en parler à l'intervenant responsable.

Si, malgré tout, les parents n'obtiennent pas satisfaction, des démarches ultérieures peuvent être entreprises auprès des autorités suivantes **en suivant l'ordre ci-dessous** :

1. Intervenant de l'élève (enseignant(e) ou éducateur(trice))
2. La direction de l'école
3. La direction générale du centre de services scolaire
4. Le protecteur de l'élève du centre de services scolaire

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec

Tu vis une situation de
violence à caractère sexuel?



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



Comment porter plainte?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de
l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire
un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

Enfin, un rappel sur notre vision.

6. Plusieurs activités ENSEMBLE et jumelages entre grands et petits seront réalisées dans l'année afin de créer un sentiment d'appartenance fort à Étienne-Chartier, Amitié .
7. Des thématiques et des messages rassembleurs continueront de forger le quotidien de vos enfants.
8. Les bons comportements seront soulignés, nos jeunes ont un renforcement positif.
9. Les comportements attendus seront modélisés avec tous les groupes.
10. Nous invitons les parents à se joindre à l'OPP pour faire aussi partie de notre belle communauté en s'impliquant bénévolement dans multiples projets.

Prémices à l'intention des parents :

La réussite et le bien être des élèves reposent en grande partie sur une collaboration étroite entre l'école et les familles. Pour qu'un enfant développe des comportements responsables et respectueux, il est essentiel que les adultes qui l'entourent transmettent des messages cohérents, tant à la maison qu'à l'école.

À l'école, nous travaillons chaque jour à créer un environnement sécuritaire, bienveillant et propice aux apprentissages. Cela passe entre autres par l'enseignement explicite des comportements attendus, l'accompagnement des élèves et la mise en place d'interventions positives et cohérentes. Toutefois, l'effet de ces efforts est décuplé lorsque les familles s'y associent.

Lorsque l'école et la maison valorisent les mêmes règles, les mêmes attentes et les mêmes valeurs — respect, collaboration, responsabilisation — les enfants comprennent mieux ce qui est attendu d'eux et sont plus enclins à adopter des comportements appropriés. La cohérence entre nos messages joue un rôle clé : elle rassure l'enfant, réduit les incompréhensions et favorise l'autonomie.

Nous croyons profondément que chaque élève peut apprendre à respecter les règles et à vivre des relations harmonieuses. Votre soutien, vos discussions à la maison et votre collaboration avec l'équipe-école sont des éléments essentiels pour y arriver. Ensemble, nous formons une équipe solide qui agit dans l'intérêt de votre enfant et de tous les élèves.

Merci de contribuer, avec nous, à un climat scolaire positif, sécuritaire et respectueux.

**« Apprendre pour grandir
et devenir, ensemble ! »**

Les présentes règles furent approuvées par le conseil d'établissement 2026-04-29



Règle 1 :

Je respecte les adultes et les autres élèves

Comportements visibles et attendus

- Je respecte le climat d'apprentissage;
- J'utilise les formules de politesse;
- J'écoute et je laisse les autres terminer leurs phrases;
- Je respecte l'espace des autres;
- J'exprime mes désaccords avec des mots calmes et respectueux;
- Je cherche des solutions pour résoudre mes conflits et je vais chercher de l'aide si nécessaire.

Comportements à éviter

- Insultes, moqueries, menaces ou ton agressif;
- Couper la parole, ignorer quelqu'un, se moquer d'une erreur, narguer;
- Gestes brusques, bousculades, gestes intimidants;
- Exclusion, provocation, opposition;
- Insolence ou manque de politesse.

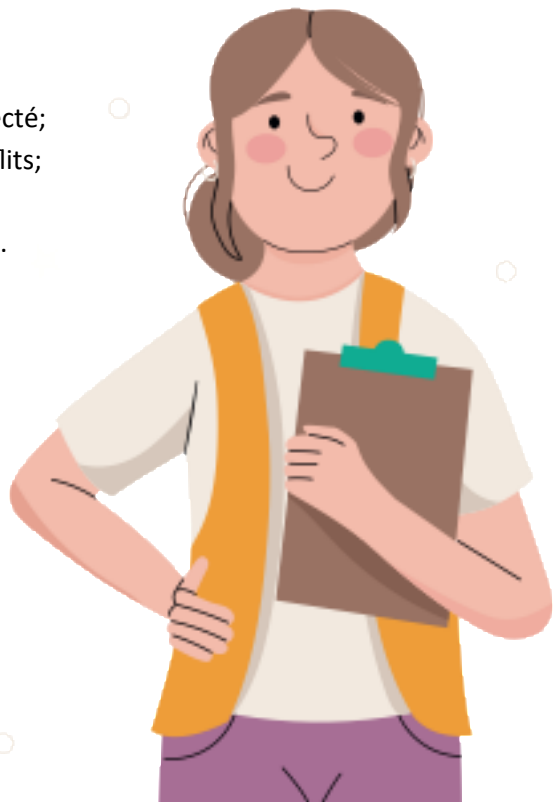
Pourquoi c'est important?

- Pour que chacun se sente accepté, en sécurité et respecté;
- Pour des relations harmonieuses qui réduisent les conflits;
- Pour apprendre et travailler dans un climat positif;
- Pour développer l'empathie, l'écoute et la coopération.

Pour les parents

Comment soutenir son enfant?

- Utiliser un langage respectueux à la maison;
- Discuter des émotions et de stratégies pour se calmer;
- Valoriser l'écoute active;
- Féliciter les efforts d'autocontrôle et de résolution pacifique.



Règle 2 :

Je respecte le matériel et l'environnement

Comportements visibles et attendus

- J'utilise le matériel correctement;
- Je range le matériel après utilisation;
- Je garde les lieux propres;
- Je trie mes déchets;
- Je protège la nature et les installations de l'école.

Comportements à éviter

- Briser, gribouiller ou détourner un objet de son usage;
- Salir volontairement un lieu, laisser des déchets au sol;
- Endommager les plantes, arbres ou modules extérieurs;
- Vandalisme;
- Apporter du matériel sans permission.

Pourquoi c'est important?

- Pour garder une école propre, belle et accueillante;
- Pour respecter le travail de ceux qui entretiennent l'école;
- Pour protéger l'environnement et développer l'écoresponsabilité;
- Pour que tout le monde puisse utiliser du matériel en bon état;
- Parce que le matériel coûte cher et doit durer longtemps.

Pour les parents

Comment soutenir son enfant?

- Confier de petites responsabilités, faire participer aux tâches ménagères;
- Enseigner les notions d'emprunt et de partage;
- Pratiquer le tri des déchets et recycler à la maison;
- Réparer avec l'enfant quand c'est possible, plutôt que remplacer;
- Parler de la valeur des objets et du respect des espaces communs.

Règle 3:

J'adopte une conduite sécuritaire

Comportements visibles et attendus

- Je marche dans l'école;
- Je circule à droite;
- Je fais attention aux autres dans tous mes déplacements;
- J'utilise les jeux et les équipements de façon sécuritaire;
- J'écoute les consignes et je les applique rapidement;
- J'écoute les adultes, en tout temps.

Comportements à éviter

- Se sauver, se cacher, pousser, bousculer;
- Courir, grimper ou glisser à l'intérieur;
- Mal utiliser le matériel;
- Lancer des objets.

Pourquoi c'est important?

- Pour éviter les blessures à soi-même et aux autres;
- Pour conserver un climat d'apprentissage sain et sécuritaire;
- Pour préserver les installations et le matériel;
- Pour se responsabiliser.

Pour les parents

Comment soutenir son enfant?

- Pratiquer des déplacements calmes;
- Discuter des routines de sécurité (corridors, autobus, cour, rues, communauté, etc.);
- Valoriser l'autocontrôle et les conduites sécuritaires;
- Encourager l'écoute immédiate des consignes d'un adulte;
- Parler des règles de sécurité, selon le contexte, et faire de nombreux rappels.



Mesures d'encadrement

Ces mesures sont énumérées à titre d'exemple seulement. Elles pourraient être appliquées, après analyse de la situation, selon le jugement des intervenants.

Universelles :

- Modelage et pratique des comportements attendus avec rappels fréquents;
- Repères visuels, illustrations des règles;
- Réparation du tort causé (réparer, remplacer ou rembourser les bris, rendre service, nettoyer, ranger, etc.);
- Outils de gestion du temps;
- Enseignement de méthodes de retour au calme et d'autocontrôle (ex. techniques de respiration, utilisation d'outils sensoriels, pauses, etc.);
- Enseignement de la connaissance de soi (ex. Les émotions : connaissance, reconnaissance et gestion, etc.)
- Retour sur les comportements;
- Communication avec le parent;
- Consignation et documentation des situations;
- Rencontre entre les élèves impliqués;
- Excuses verbales;
- Reprise de temps;
- Brève sortie de classe;
- Collaboration entre l'élève, l'école et la famille;
- Travail à faire ou à compléter à la maison;
- Confiscation de matériel;
- Autres interventions jugées pertinentes.

De soutien et de réparation :

- Rencontre avec TES;
- Rencontre avec le parent;
- Ateliers d'habiletés sociales;
- Excuses écrites;
- Réflexion;
- Perte de privilèges;
- Récréation guidée;
- Jeux organisés obligatoires;
- Soutien par un pair;
- Discussions supervisées par l'adulte;
- Arrêt d'agir;
- Sortie de classe;
- Consignation dans ClicÉcole;
- Autres interventions jugées pertinentes.

Personnalisées :

- Feuille de route;
- Contrat d'engagement;
- Contrat de réintégration après une suspension;
- Pauses supervisées;
- Suivis individuels fréquents;
- Déplacements supervisés;
- Rencontre avec le parent et la direction;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Élaboration d'un plan d'intervention;
- Autres interventions jugées pertinentes.

Définitions :

Violence, intimidation, conflit, violence à caractère sexuel

1. Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

2. Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

3. Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

4. Violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion comprend également toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.





Violence et intimidation

Les situations seront gérées selon la nature du geste, la gravité et le contexte.
Le choix des mesures à mettre en place se fera, par l'équipe, selon l'âge de l'élève et la fréquence du comportement.

1. Mesures immédiates pour assurer la sécurité

- Retirer l'élève impliqué de la situation pour éviter l'escalade;
- Assurer la sécurité physique et émotionnelle de la victime et des témoins;
- Aviser rapidement la direction et le personnel concerné;
- Offrir un soutien immédiat (calme, écoute, présence d'un adulte significatif).

2. Mesures d'encadrement

- Au besoin, rencontre entre la direction, les élèves impliqués et les parents au besoin;
- Possible réorganisation des déplacements ou des contacts entre les élèves;
- Communication avec les parents des élèves concernés.

3. Mesures disciplinaires (selon la gravité et les politiques de l'école)

- Retrait temporaire de classe;
- Suspension interne (avec travail à faire et supervision);
- Suspension externe pour une durée déterminée (travail à faire avant le retour à l'école);
- Perte de privilèges scolaires (sorties, activités, responsabilités, etc.);
- Mise en place de certaines actions concertées pour soutenir l'élève (contrat d'engagement, protocole d'interventions individualisées, etc.);
- Élaboration d'un plan d'intervention avec engagements clairs.

4. Mesures éducatives et de réparation

- Réflexion guidée ou activité de responsabilisation;
- Production d'un engagement écrit de l'élève;
- Participation à une activité de réparation, si la situation s'y prête;
- Rencontres entre les élèves, si sécuritaire et volontaire, avec le soutien d'un adulte.

5. Mesures d'accompagnement pour la victime et les témoins

- Suivi avec un intervenant (TES, psychoéducateur, etc.);
- Mise en place d'un filet de sécurité (ex. adulte ressource, surveillance accrue, plan de sécurité, références psychosociales, etc.).

6. Suivi auprès de l'élève ayant posé les gestes

- Suivi avec un intervenant (TES, psychoéducateur, etc.);
- Références psychosociales au besoin (ex. CLSC, services professionnels externes, etc.).

7. Mesures institutionnelles et légales

- Documenter rigoureusement les faits dans les registres prévus (GPI, ClicÉcole, etc.);
- Analyse de l'événement par l'équipe de concertation au dossier de l'élève avec la direction afin de déterminer les mesures à mettre en place;
- Application du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Au besoin, communication avec les services policiers ou la DPJ selon la nature de la situation.

CIVILITÉ AU PRIMAIRE

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.



Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



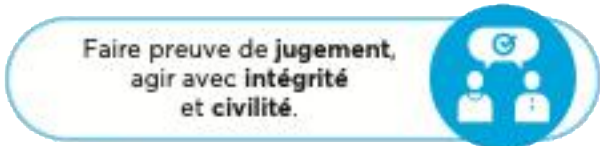
Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

CHARTRE NUMÉRIQUE CSSDN

CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE



J'utilise un langage respectueux et bienveillant dans mes communications.



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec le consentement des personnes concernées.

RESPONSABILITÉ



Je conserve les paramètres de configuration existants.



J'utilise l'appareil qui m'est prêté par le CSSDN pour des tâches **pédagogiques**.



Je prends soin du matériel informatique qui m'est prêté.

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE



Je vérifie mes sources et **respecte les droits d'auteur**.



Je demeure le **pilote de mes apprentissages** et l'intelligence artificielle ne doit pas remplacer mes efforts et mon esprit critique.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec





FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS



LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement. C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée ;
- un bris d'aqueduc majeur ;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur les sites Web du CSSDN (cssdn.gouv.qc.ca, taformation.ca).

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.

VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse intimidation@cssdn.gouv.qc.ca.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante : sg@cssdn.gouv.qc.ca
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca
 - Pour information : cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

OPP C'EST QUOI?

C'est l'**Organisme** de
Participation des **Parents**
qui souhaitent s'impliquer
pour enrichir la vie scolaire
de leurs enfants!



Notre mission? Collaborer
avec le personnel scolaire et
le comité d'élèves pour
soutenir leurs projets, petits
ou grands, et s'impliquer tous
ensemble.



Nous croyons que les
meilleures initiatives naissent
de la collaboration : plus
nous partageons nos idées,
plus nous créons de belles
opportunités.



Rejoignez la page Facebook pour :

- ✓ Des nouvelles concernant les écoles
- 💬 Participer aux discussions
- 📅 Découvrir les activités prévues
- 👤 Vous impliquer selon vos disponibilités